

## **Prime pour les soignants du 13 novembre : de la démagogie à bon compte ?**

Vendredi 13 novembre 2015, la France a été endeuillée par une série d'attentats perpétrés à Paris et à Saint Denis.

Tous les commentateurs ont souligné le dévouement et l'efficacité des forces de l'ordre, des services de secours et des soignants.

La ministre de la Santé, et c'est heureux, a annoncé la prise en charge à 100% des soins aux victimes et exprimé sa gratitude auprès des soignants.

Mme Marisol Touraine a aussi annoncé le versement d'une prime de 3 millions d'Euros au personnel des hôpitaux de Paris qui ont travaillé pour la prise en charge des victimes des attentats. Or, ce dernier geste est malheureux car il est révélateur du manque de considération de la ministre de la santé pour l'ensemble des personnels soignants.

S'il est logique d'accorder une compensation horaire voire financière aux personnes venues en renfort qui en feraient la demande, l'annonce du versement d'une prime au personnel de l'APHP en poste le 13 novembre est pour le moins déplacée.

D'une part, les personnels de l'APHP en poste pendant ces heures-là et ceux qui sont venus les aider, ont accompli pleinement le travail qu'ils exercent habituellement et s'il existait une motivation supplémentaire, elle venait d'un élan de solidarité et non de la recherche d'une gratification pécuniaire ultérieure. D'autre part, cet élan de solidarité n'a pas concerné que les personnels de l'APHP mais aussi ceux des autres hôpitaux de l'Ile-de-France et nombre de professionnels de santé "libéraux", sans parler de la mobilisation des citoyens de toute la France pour le don de sang...

Si la ministre de la Santé voulait faire, après les événements du 13 novembre, un acte concret de reconnaissance du travail des personnels soignants, les possibilités étaient multiples :

- revalorisation salariale des paras médicaux
- mise en place d'une solution pérenne et efficace pour le respect du temps de travail des internes
- régularisation de la situation des médecins à diplôme étranger
- extension à tous les médecins des mesures prévues pour les seuls urgentistes (permettant au passage de garantir la mise en application concrète de la promesse faite à cette catégorie de médecins hospitaliers)
- etc.

Mais encore une fois, la ministre a ignoré toute proposition de fond pour mettre en avant un geste démagogique sans lendemain.

A l'hôpital (au travers de ce cas) comme en ambulatoire (ex : ROSP), les (Jeunes) médecins généralistes du SMG et du SNJMG ne cautionnent pas le versement de primes en lieu et place d'un projet politique structuré et reconnaissant l'implication des différents intervenants.

### Contacts Presse :

Emilie FRELAT- Présidente SNJMG - 06 19 90 26 57 - [president@snjmg.org](mailto:president@snjmg.org)

Patrick Dubreil - Président SMG - 06 32 70 92 37 - [syndmedgen@free.fr](mailto:syndmedgen@free.fr)

Didier Ménard - Président d'honneur du SMG - 06 07 16 57 78 - [syndmedgen@free.fr](mailto:syndmedgen@free.fr)